

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternité

Montpellier, le 19 octobre 2021

Le directeur régional

à

Département de l'autorité environnementale
Affaire suivie par : Bruno ANDRES
Téléphone : 0434466740
ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

DREAL - Direction énergie connaissance

Conseil Régional d'Occitanie Hôtel de Région Toulouse

22, boulevard du Maréchal-Juin 31406 Toulouse Cedex 9

Examen au cas par cas

Numéro d'enregistrement de la demande : 2021-009597

Maître d'ouvrage : Conseil Régional d'Occitanie

Projet : Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de la commune de FRONTIGNAN (34)

Localisation : la commune de Frontignan sur le département de Hérault

Objet : Accusé réception de recours gracieux visant une décision suite à examen au cas par cas

Vous avez déposé un recours gracieux visant la décision n° 2021009597 prise après examen au cas par cas relative au projet référencé ci-dessus. Par la présente, j'accuse réception de ce recours.

Le délai de réponse de 2 mois débute à compter de la date de réception de votre recours par mes services, à savoir le 19 octobre 2021.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra décision de rejet tacite de votre demande.

Pour le directeur régional et par délégation, le chef du département Autorité environnementale

Jean-Marie Lafond